

09 juin 2023 -17:42

Conseil des ministres du 9 juin 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 9 juin 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Procédure de sélection temporairement accélérée pour le Centre de crise national et les centrales d'appels urgents et de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal permettant respectivement au Centre de crise national et aux centrales d'appels urgents et de secours d'engager des collaborateurs par le biais d'une procédure temporairement accélérée.

Compte tenu de la nécessité de recruter rapidement du personnel supplémentaire au sein du Centre de crise national, le Conseil des ministres du 24 mars 2023 a pris la décision de principe de permettre temporairement – du 30 juin 2023 au 30 septembre 2023 inclus – de procéder à un recrutement contractuel accéléré.

Les projets d'arrêté royal ont ainsi pour vocation de mettre en œuvre cette décision.

Les projets seront transmis pour avis au Conseil d'État après concertation syndicale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Désignation d'une représentante fédérale GECT

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation d'une représentante de l'État fédéral au sein de l'assemblée générale et du bureau du groupement européen de coopération territoriale (GECT) Flandre occidentale/Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale.

Le GECT rassemble onze partenaires français et belges et son champ d'application comprend du côté belge la province de Flandre occidentale.

Kathleen Verhelst est nommée comme représentante fédérale au sein du GECT, qui compte deux représentants de l'État fédéral, dont le gouverneur de Flandre occidentale. Elle remplace Sabien Lahaye-Battheu, dont elle poursuivra le mandat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Désignation d'une représentante fédérale au sein de l'assemblée générale et du bureau de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation d'une représentante de l'État fédéral au sein de l'assemblée et du bureau de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

L'Eurométropole a été créée en 2008 et est un groupement européen de coopération territoriale qui réunit quatorze partenaires français et belges.

Marie-Christine Marghem, députée fédérale de la circonscription électorale du Hainaut, est désignée représentante de l'État fédéral au sein de l'assemblée générale et du bureau de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Elle remplace Philippe Bracaval, dont elle poursuivra le mandat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@dipobel.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Financement de projets énergétiques par le Fonds de transition énergétique

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé 21 projets d'arrêté royal concernant l'octroi de subsides à 21 projets énergétiques par le Fonds de transition énergétique.

Le fonds est alimenté par la redevance annuelle que le propriétaire des centrales nucléaires Doel 1 et Doel 2 verse à l'État fédéral, en contrepartie de la prolongation de la durée de permission de production industrielle d'électricité à partir de la fission de combustibles nucléaires.

Les 21 projets en question ont été retenus à la suite de l'appel à propositions du 10 novembre 2022 et se partageront un montant total de 24.206.957,58 euros provenant des crédits de dépenses du Fonds de transition énergétique.

Le Conseil des ministres a convenu de prévoir pour 2024 un budget disponible et à consacrer de 25 millions.

Les projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 9 juin 2023](#)

Accord de coopération concernant le traitement des données médicales et des certificats Covid numériques de l'UE

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'accord de coopération, un projet d'accord de coopération d'exécution et un avant-projet de loi d'assentiment entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données médicales et des certificats Covid numériques de l'UE.

La coopération a pour objectif de continuer à autoriser la délivrance de certificats Covid numériques de l'Union européenne après le 30 juin 2023, même si les règlements 2021/953 (EU) et 2021/954 (EU) en autorisant la délivrance ne seront plus en vigueur à partir du 1er juillet 2023.

Bien que les certificats ne soient plus utilisés au sein de l'Union européenne, plusieurs pays en dehors de l'UE exigent encore un certificat avant d'entrer sur leur territoire.

La population belge aura ainsi toujours la possibilité de voyager à l'international.

Les projets d'accord de coopération d'exécution et d'accord de coopération législatif sont transmis au Comité de concertation.

Le projet d'accord de coopération d'exécution, l'avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération législatif et l'accord de coopération législatif sont transmis à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 9 juin 2023](#)

Modernisation de la réglementation en matière d'exploitation des fonds marins

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modernisant la réglementation entourant l'exploitation des fonds marins.

La loi actuelle date de 2013 et des travaux sont en cours au niveau international sur le « Code minier ». L'avant-projet de loi prévoit ainsi la possibilité de compléter les règles, règlements et procédures de l'Autorité internationale des fonds marins par des règles nationales plus ambitieuses, notamment en ce qui concerne la protection du milieu marin, la protection de la vie humaine, l'intérêt général et les intérêts de l'État belge. Ce texte accorde une attention particulière à la notion de durabilité et de transparence.

Voici les lignes de forces de l'avant-projet :

- la transposition correcte de la réglementation internationale et l'ajout éventuel de dispositions
- l'optimisation de la procédure relative au certificat de patronage
- la nécessité de respecter les objectifs environnementaux et les règles internationales en matière de certificat de patronage
- l'élaboration participative et transparente des politiques
- l'alignement de la loi sur les autres réglementations fédérales et sur ses décrets d'application
- le lien avec le nouveau contexte social

Avant-projet de loi relative à la protection des êtres humaines et de l'environnement lors de la prospection, de l'exploration et de l'exploitation des ressources marines, des fonds marins et du sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 9 juin 2023](#)

Confirmation d'arrêtés royaux en matière d'énergie

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de cinq arrêtés royaux sur l'énergie.

Il s'agit des arrêtés royaux suivants :

- l'arrêté royal du 20 juillet 2022 fixant le mode de calcul et des modalités de contrôle du coût de la réserve stratégique et du mécanisme de rémunération de capacité
- l'arrêté royal du 20 juillet 2022 portant modification de l'arrêté royal du 16 juillet 2002 relatif à l'établissement de mécanisme visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables et l'indemnisation des titulaires d'une concession domaniale offshore en cas d'indisponibilité du Modular Offshore Grid
- l'arrêté royal du 6 décembre 2022 déterminant les montants pour 2022 des fonds destinés au financement du coût réel résultant de l'application de prix maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel aux clients protégés résidentiels
- l'arrêté royal du 12 décembre 2022 portant modification de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge et de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge
- l'arrêté royal du 22 décembre 2022 portant modification de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge et de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux pour les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Exemption de l'obligation de remboursement dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'exemption de l'obligation de remboursement dans le cadre du mécanisme de rémunération de la capacité.

Le projet prévoit une exemption pour la gestion de la demande de l'obligation de rembourser au gestionnaire de réseau la différence positive entre le prix de référence et le prix d'exercice dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité.

Cette exemption aura pour effet d'inciter ce type de technologie à participer au mécanisme de rémunération de capacité, ce qui renforce la sécurité d'approvisionnement.

Une clause de standstill a été prévue concernant l'entrée en vigueur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Ukraine : financement supplémentaire pour le service des Tutelles du SPF Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant un financement supplémentaire en 2023 en faveur du SPF Justice dans le cadre de l'accompagnement des réfugiés ukrainiens.

Il s'agit de la prolongation du financement en 2023 du service des Tutelles en puisant un montant de 700.000 euros dans la provision interdépartementale Ukraine pour l'année 2023, afin de poursuivre l'enregistrement et le suivi des mineurs ukrainiens non accompagnés arrivant en Belgique.

Dans ce contexte, il est nécessaire de modifier l'arrêté royal portant exécution de la loi sur les tutelles en ce qui concerne l'adaptation du forfait aux associations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Rapport de synthèse sur les objectifs de développement durable

Sur proposition de la ministre du Développement durable Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a pris acte du rapport de synthèse sur l'intégration des objectifs de développement durable dans les notes de politique générale.

Le 23 juillet 2021, le Conseil des ministres a décidé que chaque membre du gouvernement devait intégrer chaque année les objectifs de développement durable (ODD ou SDG pour « sustainable development goals ») et les cibles ODD dans sa note de politique générale. Dans ce cadre, il a été fortement recommandé d'avoir recours à une analyse de la matérialité, pour laquelle des modèles seraient mis à disposition par l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD). Le Conseil des ministres approuvait dès lors aussi le principe que les notes de politique générale contiennent un chapitre dans lequel le lien est établi explicitement avec les ODD et les cibles ODD. Un narratif succinct de l'analyse de la matérialité de même que des informations complémentaires sur l'impact ODD attendu pouvaient être joints en annexe de la note de politique générale.

Dans sa décision du 23 juillet 2021, le Conseil des ministres a également demandé que la ministre compétente pour le développement durable fournisse chaque année un rapport de synthèse générique sur l'alignement des notes de politique générale des membres du gouvernement sur les ODD. La ministre du Développement durable a rédigé le rapport de synthèse, sur proposition de son administration, l'IFDD, qui a passé en revue et analysé l'ensemble de notes de politique générale de 2023 sur la base de la décision du Conseil des ministres du 23 juillet 2021 ainsi que sur la base des recommandations du premier rapport de synthèse du 1er avril 2022. Il s'agit en l'occurrence d'un rapport de synthèse générique de la contribution de chaque domaine politique aux Objectifs de développement durable des Nations-Unies.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Maurane Colson
Porte-parole (NL)
+32 476 34 68 64
maurane.colson@khattabi.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Transactions immobilières réalisées par la Régie des bâtiments 2016-2022

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a pris acte de la liste des transactions immobilières réalisées par la Régie des bâtiments pour les années 2016 à 2022.

Conformément à la loi du 1er avril 1971 portant création de la Régie des bâtiments, une liste des transactions réalisées est transmise annuellement au Conseil des ministres.

Par transactions immobilières, il faut entendre l'achat, la vente, l'expropriation ainsi que l'octroi et l'attribution de droits réels. La Régie des bâtiments peut réaliser les transactions immobilières de deux façons :

- via le Comité d'acquisition fédéral (CAI)
- via les notaires privés

Le Conseil des ministres a pris acte de cette liste pour les années 2016 à 2022.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Rapport sur la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a pris acte du rapport sur la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments des services publics fédéraux.

La Régie des bâtiments a compilé dans une note les résultats de la mise en œuvre du Plan hiver 2022 visant à réduire la consommation d'énergie. La note constitue un rapport intermédiaire permettant d'obtenir un premier aperçu de la consommation d'énergie durant les mois d'octobre à décembre 2022 ainsi qu'une première interprétation de ces chiffres.

La consommation d'électricité est passée de 53,5 GWh à 47,5 GWh, soit une diminution de 11 %.

La consommation de gaz est passée de 92,7 GWh à 79,5 GWh, une diminution de 14 % par rapport à la moyenne du quatrième trimestre des cinq dernières années.

Ces résultats sont conformes à l'objectif fixé d'une réduction de 15 % sur la période allant d'octobre 2022 à mars 2023.

Le Conseil des ministres poursuit le plan de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments de l'administration fédérale, même en période estivale. En outre, le rapportage sur la consommation d'énergie sera désormais réalisé de manière structurelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Pondération de la fonction de président du SPF Justice

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la nouvelle pondération de la fonction de président du Comité de direction du SPF Justice.

La nouvelle pondération de la fonction est fixée en bande salariale 7.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Diverses dispositions relatives aux mutualités et aux unions nationales de mutualités

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant deux modifications de la loi relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités.

L'avant-projet vise à apporter quelques modifications à la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités.

- d'une part, l'extinction du service d'épargne pré-nuptiale, mis en place par les mutualités, est réglée
- d'autre part, des modifications sont apportées à la compétence de contrôle de du Service de contrôle vis-à-vis des sociétés mutualistes d'assurance (les « SMA ») et de leurs intermédiaires d'assurance

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 9 juin 2023](#)

Quota de dentistes pour 2028

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les quotas de dentistes pour l'année 2028.

Les quotas sont fixés par communauté, sur avis de la commission de planification Offre médicale.

Le nombre maximal de candidats attestés qui ont accès à une formation débouchant sur l'un des titres professionnels réservés aux praticiens de l'art dentaire est fixé comme suit pour l'année 2028 :

- 181 pour la Communauté flamande
- 106 pour la Communauté française

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Nomination du président et de la présidente d'honneur du Conseil fédéral du développement durable

Sur proposition de la ministre du Développement durable Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux portant nomination d'un président du Conseil fédéral du développement durable et prolongeant le mandat de présidente d'honneur.

Patrick Dupriez est nommé président du Conseil fédéral du développement durable à partir du 1er juillet 2023.

Le mandat de l'actuelle présidente d'honneur, Sa Majesté la Reine, est prolongé pour une période renouvelable de cinq ans.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Maurane Colson
Porte-parole (NL)
+32 476 34 68 64
maurane.colson@khattabi.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Procédure simplifiée pour le recrutement dans le domaine de l'asile et de la migration

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant prolongation jusqu'au 30 septembre de la mesure permettant de recruter du personnel à court terme par le biais d'une procédure simplifiée.

Compte tenu de la nécessité de recruter rapidement du personnel supplémentaire dans le domaine de l'asile et de la migration, le Conseil des ministres a approuvé le 10 juin 2022 le projet d'arrêté royal fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics (Asile et Migration).

Le recrutement plus rapide de ce personnel permet aux instances d'asile de rendre des décisions plus rapidement et de soulager ainsi le réseau d'accueil. Concrètement, cela signifie que les sélections peuvent être organisées localement sans passer par la procédure Selor traditionnelle. Cela permet d'accélérer considérablement la procédure.

L'AR a expiré le 31 décembre 2022 mais a été prolongé jusqu'à la fin du mois de juin 2023 pour certains postes au CGRA et à l'OÉ. Il est maintenant prolongé une deuxième fois jusqu'au 30 septembre 2023.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 9 juin 2023](#)

Modifications de la plateforme eHealth et de la loi sur la carte d'identité sociale

Sur proposition du ministre de la Santé publique et des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi sur la plateforme eHealth et la loi sur la carte d'identité sociale.

Les modifications concernent le partage de données de santé ainsi que la carte ISI+, la carte d'identité sociale des personnes qui ne peuvent pas disposer d'une pièce d'identité électronique (comme les enfants).

L'un des services de base de la plateforme eHealth - pour l'échange électronique de données de santé - est un annuaire de référence, qui répertorie quels acteurs de santé stockent et partagent quels types de données de santé et concernant quels patients. Il est maintenant clairement précisé dans la loi que cette référence peut être fournie sans consentement éclairé au partage d'informations par le patient, sauf opposition explicite de celui-ci. La référence est importante en cas d'urgence et pour que la personne elle-même puisse accéder à ces informations partagées.

La carte ISI+ est utilisée pour identifier les enfants lors du remboursement des soins de santé. Elle peut désormais également être délivrée sous forme électronique, par exemple via une application mobile. De plus, la référence au RGPD a été mise à jour.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Avant-projet de loi de modification de la loi du 21 août 2008 relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth et portant diverses dispositions, et de modification de la loi du 29 janvier 2014 portant des dispositions relatives à la carte d'identité sociale et la carte ISI+

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Pondération de la fonction de président pour trois services publics fédéraux

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la nouvelle pondération des fonctions des présidents des Comités de direction au sein de trois services publics fédéraux.

La nouvelle pondération des fonctions des présidents du SPF Chancellerie du Premier Ministre, du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement et du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement est fixée en bande salariale 7.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Régie des Bâtiments : travaux de rénovation au palais de Justice

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments Mathieu Michel, concernant les travaux de rénovation du palais de Justice de Bruxelles.

Il s'agit plus précisément de travaux de restauration au niveau de la place Poelaert et d'adaptation des échafaudages du socle de la coupole du bâtiment.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Dispositions fiscales diverses

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales diverses.

L'avant-projet contient des dispositions modificatives diverses en ce qui concerne, entre autre, le code des droits et taxes divers, le code des droits de succession, le code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, d'impôts sur les revenus, d'accises, procédure et recouvrement.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be